



# Klimakompatibilität

## FIP Fonds interprofessionnel de prévoyance

### Caractérisation

Le FIP, Fonds interprofessionnel de prévoyance a un volume d'investissement total d'environ CHF 3 milliards et se classe environ au 63e rang des caisses de pension en Suisse. Il est géré par le Centre Patronal. Son conseil de fondation est constitué paritairement par des représentants de la Fédération Patronale Vaudoise d'une part, et des syndicats Unia et Syndicom d'autre part.

### Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis automne 2020, le FIP suit une politique de durabilité. La nouvelle approche qui comprend aussi l'inclusion de critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement est présentée en quatre vidéos. En particulier, le FIP entend appliquer l'approche "best in class" dans la construction de ses portefeuilles de titres. Cela signifie que les meilleures entreprises seront sélectionnées par secteur industriel. Le FIP déclare sa volonté de favoriser les fonds de placements qui intègrent les critères de durabilité tout en contrôlant que la volonté de les respecter soit réelle. De plus, le FIP investit 3% de sa fortune dans des placements en microfinance qui proposent des solutions de financement pour les petites structures dans les pays émergents.

Enfin, le FIP annonce dans une communication à l'Alliance climatique (novembre 2020) qu'il a débuté le processus de formaliser sa volonté d'intégrer des critères ESG en 2018 par un screening et par l'élaboration d'une charte en 2019. Il teste actuellement son implémentation et procède à un nouveau screening au 31.12.2019 avec, pour la première fois, un volet d'impact carbone.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec l'annonce de son approche "Best in class", le FIP a le potentiel d'évoluer vers l'amélioration de la notation ESG de ses placements.
- Le FIP devrait encore communiquer les mesures concrètes qu'il veut appliquer lors de la sélection des fonds: il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

### Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Le Fonds interprofessionnel de prévoyance ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Toutefois, avec l'annonce de son approche "Best in class", le FIP a le potentiel de réduire les émissions de CO2 financées et de se conformer ainsi à son obligation fiduciaire de diligence.

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Le FIP n'a pas encore publié de mesures explicites pour décarboniser le portefeuille mobilier.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Toutefois, avec l'annonce de son approche "Best in class", le FIP a le potentiel de réduire les émissions de CO2 financées de manière considérable.
- L'ampleur réelle de la décarbonisation dépendra des solutions de fonds choisies et du type d'indices ESG sélectionnés.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles

à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que le FIP, pour les placements immobiliers directs, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de rénovations, il applique le standard Minergie.

### Adhésion à des associations de développement durable

Le Fonds est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

### Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, il participe depuis en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, il a envoyé un signal fort aux gouvernements et aux politiciens de tous les pays en signant le Global Investor Statement to Governments on Climate Change. Plus de 630 investisseurs mondiaux, y compris des investisseurs institutionnels de premier plan, demandent que des mesures efficaces soient prises en temps utile pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Cette initiative est poursuivie aujourd'hui dans le cadre de la The Investor Agenda, une alliance mondiale qui vise à prendre le leadership dans les domaines de l'Investment, du Corporate Engagement, de l'Investor Disclosure et de la Policy Advocacy.

Le FIP est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de "travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ...

Enfin, le Fonds est devenu signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Avec la communication susmentionnée à l'Alliance climatique, le FIP informe qu'il a procédé à un screening ESG au 31.12.2019 qui intègre, pour la première fois, un volet d'impact carbone.

### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Le FIP n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Par conséquent, il manque encore une véritable stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



---

### Conclusion:

Au stade actuel, la volonté du FIP d'appliquer l'approche "Best-in-class\*" et de favoriser les fonds de placements qui intègrent les critères de durabilité n'a pas encore amené à une décarbonisation. Cependant, dès qu'une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres selon les critères du rating sera perceptible – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification en ORANGE.



### Tendance 2018-2021:

Évaluation: beaucoup mieux

- Avec l'annonce de son approche "Best in class", le FIP a le potentiel d'évoluer vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris à l'avenir.
- Il devrait faire en sorte que soient sélectionnés des fonds dont il est démontré qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction du CO2 de grande portée.
- Dès qu'une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres selon les critères du rating sera perceptible – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification en ORANGE.